

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU 30 MAI 2017

Le 30 mai 2017, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUPARAY, Maire. La séance est ouverte à 20 h 45. Madame Annie SKUZINSKI excusée donne pouvoir à Madame Joëlle TARLET, Madame Oria CHERRABEN excusée donne pouvoir à Madame Valérie DUTRION-MASSET, Monsieur Denis DESIRE excusé donne pouvoir à Madame Isabelle MARLIER, Monsieur Laurent DENEUX excusé donne pouvoir à Monsieur Pierre JUSSELIN, Madame Dorothee DE MICHELI excusée donne pouvoir à Madame Maryvonne DESGOUILLES. Madame Valérie DUTRION-MASSET est secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve les PV des 24 janvier, 28 février et 04 avril 2017.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2017.

Afin de tenir compte des avancements de grade le Conseil Municipal approuve le nouveau tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 12 000 € HT pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public et d'un montant estimatif de 15 000 € TTC diminuée de l'aide du SYDESL de 50 %, soit 7 500 € TTC pour l'enfouissement du réseau Télécom entre le cimetière et le virage de la Varenne.

Le Conseil Municipal décide la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire et décide l'augmentation du prix de repas de 0.10 € à compter du 1^{er} septembre 2017. Le prix des repas sera de 4.20 € pour un enfant et de 6.00 € pour un adulte.

Le Conseil Municipal approuve la convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur passage supérieur autoroutier et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal nomme les représentants de la commune à l'entente Entente intercommunale entre les six communes du sud Chalonnais dite Plaine sud, comme suit :
Monsieur Bernard DUPARAY, Madame Joëlle TARLET, Madame Maryvonne DESGOUILLES

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des vestiaires destinés à la pratique du tennis à l'Association « Tennis Sevrey », et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal accepte le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section ZC n°514 en vue de son classement dans le domaine public départemental et autorise M. le Maire à signer le procès-verbal de remise correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe à l'acquisition de parcelle cadastrée section ZC n° 655 d'une superficie de 9 130 m², dit que le prix sera déterminé après négociation avec la SEM Val de Bourgogne qui commercialise le terrain et charge Monsieur le Maire des négociations.

Le Conseil Municipal décide de recourir à la procédure adaptée de marché public et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, dans le cadre des travaux de voirie 2017.

Le Conseil Municipal décide de solliciter du Conseil départemental une subvention dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Départemental au titre de l'aide voirie, au taux le plus élevé, soit 4 000 € pour le projet de Travaux d'aménagement des trottoirs et de la voirie de la rue Robert Brusson et approuve le plan de financement.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un centre de broyage de clinker à EPERVANS pour la production de ciment.

Le Conseil municipal, prend acte des décisions du Maire n° 10/2017 et 11/2017.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'attribution de titres de transport et d'entrées à la piscine aux jeunes âgés de 11 à 18 ans domiciliés sur la Commune pendant les mois de juillet et août 2017.

Séance levée à 23 h 05

Le Maire,

B. DUPARAY